

Sujet : [INTERNET] Enquête publique préalable La Jarne

De : Marion Parent <parentmarion@hotmail.fr>

Date : 13/03/2024 18:37

Pour : "pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr" <pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr>

Madame la commissaire enquêtrice,
Monsieur le commissaire enquêteur suppléant,

Par ce courriel, je vous indique mon opposition à l'installation d'une aire de grand passage pour les gens du voyage sur la commune de La Jarne.

Les terres agricoles sont à conserver.

Les nuisances, les déchets, les encombrants seront laissés sur place nécessitant le nettoyage....

Nécessité de faire des travaux pour mettre l'eau, sanitaires ... qui vont couter cher aux contribuables ... qui seront vandalisés et cassés avec le temps

Aucune obligation réglementaire ne contraint la commune à accueillir une aire d'accueil car la Jarne dénombre moins de 5000 habitants.

Cordialement

Marion PARENT